

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 juillet 2010 D - 20100397

Conseillers en exercice : **61**Date de Publicité : 20/07/2010

Reçu en Préfecture le : CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 19 juillet Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, (quitte la séance de 15 h 50 à 16 h 50) M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, (présent jusqu'à 16 h 40), Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mile Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés:

M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Fabien ROBERT, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Constance MOLLAT, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Création d'un comité et d'une charte d'éthique de la vidéo protection. Information. Adoption.

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a mis en place un centre de vidéo protection urbaine implanté à l'hôtel de ville

Cette unité rattachée à la police municipale participe, entre autre, à la prévention de la délinquance et à la protection des biens et des personnes.

Pour exercer cette mission le respect des libertés publiques, individuelles et fondamentales conformément à l'esprit de la loi d'orientation et de programmation de la sécurité du 21 janvier 1995 et de ses décrets d'application, est primordial.

A cet effet pour offrir une transparence, une neutralité et un contrôle le plus large possible, il semble opportun, à l'instar de plusieurs collectivités en France, de créer un comité d'éthique de la vidéo protection.

Le comité d'éthique veillera principalement au respect permanent des libertés publiques. Il informera également les citoyens sur le fonctionnement du système et examinera toute demande d'accès aux images. Enfin ce comité proposera une charte qui soit en tout point conforme à la charte européenne.

Afin de donner à ce comité d'éthique la représentativité et l'indépendance nécessaires, il sera constitué de neuf membres répartis en trois collèges.

M. le Maire le présidera et désignera parmi ces membres un président délégué. Ce dernier assurera la représentation et l'animation du comité d'éthique.

Ces trois collèges seront constitués de la façon suivante :

- premier collège de représentants de la ville : un élu de l'opposition, un de la majorité et un représentant de l'administration.
- deuxième collège de personnes qualifiées : le référent sécurité de la police nationale, un représentant de la Ronde des Quartiers de Bordeaux, un bâtonnier honoraire.
- troisième collège des membres d'associations locales : un représentant d'association de riverains de la ville, un représentant d'association de commerçants, un représentant de la ligue des droits de l'homme.

Ce comité se réunira au moins 2 fois par an et à la demande du président délégué ou d'au moins la moitié de ses membres chaque fois que l'intérêt du comité l'exige. Il a toute latitude pour convoquer des personnes qualifiées dans le cadre de ses travaux.

En conséquence, nous vous informons, Mesdames, Messieurs, de la mise en place de ce comité d'éthique de vidéo protection au 1er septembre 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 juillet 2010

M. Jean Louis DAVID Adjoint au Maire